FESTIVAL DES ARTS DE MASCOUCHE

RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION 2026

ARTISTES PROFESSIONNELS

Dates, heures d'ouverture et lieu

5 septembre, de 12 h à 17 h
6 septembre, de 10 h à 17 h
7 septembre, de 10 h à 16 h
Vernissage : 4 septembre 19 h à 22 h

Site d'exposition des artistes professionnels
Pa1villon du Grand-Coteau
250, boul. de Mascouche

Date limite d'inscription

13 avril 2026

Un mot sur l'événement

Le festival des arts de Mascouche est un organisme sans but lucratif fondé officiellement en 1990 (autrefois appelé le Festival de Peinture à Mascouche). L'événement est divisé en volets, tous présentés dans le périmètre du parc du Grand-Coteau. **Le volet artiste invité** offre l'opportunité d'apprécier le travail d'un artiste professionnel renommé ou les œuvres d'une collection. L'exposition est présentée au petit pavillon du Parc du Grand-Coteau. **Le volet des artistes professionnels** est tenu au Pavillon du Grand-Coteau et donne accès à 26 artistes répondant au statut d'artiste professionnel. Quant au **volet des artistes émergent**s, il s'adresse aux artistes en début de carrière ou en voie de professionnalisation qui ne répondent pas encore au statut d'artiste professionnel. Ces artistes exposent sous un immense chapiteau érigé au Parc du Grand-Coteau.
L'événement est une compétition qui offre des bourses d'une valeur totale avoisinant les 5000 $. L'événement inclut des activités d'animation et didactiques telles que des classes de maîtres, conférences et causeries.

Médiums acceptés

Tous les médiums de peinture et de dessin ainsi que les combinaisons
Art numérique
Art textile
Encaustique
Techniques d'impression
Photographie

Quel que soit le médium, les œuvres doivent être en deux dimensions, accrochables et ne doivent pas être des objets utilitaires. L'artisanat n'est pas accepté.

Statut d'artiste professionnel

A le statut d'artiste professionnel, le créateur du domaine des arts visuels qui satisfait aux conditions suivantes :

- il se déclare artiste professionnel ;
- il crée des œuvres pour son propre compte ;
- ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur ;
- il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature. (L.R.Q ch.S-32.01)

Inscription, envoi du dossier et sélection

L'artiste désirant exposer doit d'abord compléter le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet du Festival et téléverser les documents exigés**,** soit une photo d'une œuvre récente au format JPEG ainsi que son curriculum vitae (2 pages max.) et sa démarche artistique (1 page max.) réunis dans un seul document PDF.
Lien à suivre : https://festivaldesartsmascouche.com/inscription-appel-de-dossier.php

Note : En cas de doute sur votre niveau ou pour savoir quels éléments présenter dans un cv ou dans une démarche, référez-vous à la section FAQ de notre site internet.

La sélection est faite en ligne par un jury formé de professionnels indépendants du conseil d'administration et est renouvelé chaque année. **Les juges basent leur évaluation sur les œuvres publiées sur le site internet des artistes ou toute autre plateforme de diffusion via les adresses indiquées dans le formulaire d'inscription.** Les artistes doivent s'assurer que ces adresses sont fonctionnelles et que leurs œuvres récentes peuvent être vues facilement (onglet bien identifié sur leur site / album d'œuvres récentes sur Facebook, par exemple). **Suite à la sélection, les artistes seront avisés de la décision des juges par courriel.**

Chaque dossier sera évalué par un comité de sélection selon les critères suivants :

Valeur esthétique : composition, forme, couleur, qualité plastique
Valeur novatrice : originalité, invention, symbolisme, innovation
Valeur d'impact **:** continuité et évolution face à la démarche artistique

La qualité des œuvres images publiées est aussi prise en compte. Le jury peut également faire des choix favorisant la variété de techniques, de médiums et de styles.

Conditions d'exposition

Les œuvres exposées ne sont pas obligatoirement celles présentées sur vos plateformes, mais elles doivent être dans le même médium, la même technique ou précédé et le même style. Elles doivent évidemment être des c**réations originales seulement**. Pas de copie d'images publiées. Attention, les

références ayant servi à la création (photos, croquis, etc.) doivent pouvoir être fournies sur demande.

Les œuvres peuvent être encadrées de manière traditionnelle ou présentées d'une façon qui soit artistique ou esthétique.

Le Festival des arts de Mascouche se dégage de toute responsabilité quant aux œuvres de l'artiste. Il en revient donc à l'exposant d'assumer la responsabilité de ses tableaux (assurance feu, vol, vandalisme).

Aucun pourcentage n'est perçu sur la vente des tableaux. La vente de carte de souhaits ou de produits dérivés est également permise. **Sous certaines conditions, les originaux non encadrés et de petits formats (12 po x 12 po maximum) peuvent être acceptés** (par exemple des petites pochades, esquisses, œuvres créées sur papier ou plaquettes de bois). **Dans tous les cas, ces œuvres et tout produit dérivé ne doivent en aucun cas encombrer l'espace d'exposition et doivent être limitées en quantité. Un accessoire de présentation autoportant est accepté.**

Chaque artiste est responsable de l'identification de ses œuvres.

Chaque artiste procède lui-même à l'accrochage de ses œuvres. Chaque tableau doit être muni d'œillets et d'un fil de suspension. L'accrochage aura lieu le **vendredi 4 septembre, de 9 h à 18 h**. L'artiste voit au décrochage de ses œuvres. À l'exception des tableaux vendus, **aucune œuvre ne sera décrochée avant le départ du dernier visiteur**. Les œuvres vendues et devant quitter l'exposition avant la fin peuvent être remplacées par d'autres.

Aménagement

Les artistes professionnels exposent et peignent dans la salle 118 du pavillon du Grand-Coteau. L'espace est limité à 26 artistes. L'emplacement est alloué par tirage au sort à l'arrivée de l'artiste lors de l'accrochage. Afin de favoriser le confort de tous les exposants, les artistes ne travaillant pas en direct seront positionnés principalement dans l'espace central de la salle alors que les artistes travaillant en direct occuperont les panneaux en pourtour. En indiquant sur le formulaire si vous peindrez en direct ou non, vous vous engagez à respecter ce choix.

Quel que soit l'emplacement, l'exposant laisse ses œuvres en place pour la durée de l'événement.

Pour présenter ses œuvres, l'artiste dispose de 2 panneaux perforés et peints couleur gris anthracite de 4 pieds x 8 pieds, installés à l'horizontale, sur pattes.

L'ensemble des toiles ne peut dépasser les dimensions du panneau alloué**.**

Une table de 48 po x 48 po, une chaise, l'éclairage et une bannière d'identification sont fournis par l'organisation.



Crédit photo : Gilles Bordonado

Bourses

1er prix = **1500 $ pour l'achat d'une œuvre de l'artiste gagnant**. Si la valeur du tableau est moindre, la différence sera remise en argent à l'artiste. Le récipiendaire sera de plus admis d'office et gratuitement lors de sa prochaine participation.

-2e prix : Bourse de **500 $**
-3e prix : Bourse de **200 $**
-Une mention honorable **100 $**
Un jury de sélection formé d'artistes professionnels reconnus sera responsable du choix des lauréats. La soirée de remise des bourses aura lieu le samedi 4 septembre, vers 18 h.

Un prix du public sera décerné parmi l'ensemble des exposants (professionnels et émergents). Dévoilé lors de la clôture de l'événement.

Frais

Les frais d'exposition incluent l'adhésion comme membre de soutien jusqu'au 31 mars 2027.

Les frais d'exposition sont fixés à 250 $ pour les deux panneaux d'exposition. Les **frais d'exposition comprennent un repas de poulet le dimanche midi ainsi que le cocktail précédant la remise des bourses.**

Les artistes intéressés à offrir un atelier-démonstration à un plus large auditoire sont invités à compléter le document **PROPOSITION DE CLASSE DE MAÎTRE**. Le Festival offrira une **rémunération de 100$ par artiste sélectionné pour les classes de maîtres matinales. Si vous çetes sélectionné.e et souhaitez proposer une classe, vous pourrez demander par courriel le document PROPOSITION DE CLASSE DE MAÎTRE).** Les CLASSES DE MAÎTRE seront inscrites à l'horaire du Festival et publicisées parmi les activités du programme.

ÉVALUATION DU DOSSIER **20$**	**Virement Interac à** **info@festivaldesartsmascouche.com** **Aucune réponse de sécurité**
FRAIS D'EXPOSITION **(AVEC OU SANS TRAVAIL EN DIRECT)** **250 $**	**Une fois la sélection confirmée** **Virement Interac à** **info@festivaldesartsmascouche.com**

Nos coordonnées

Festival des arts de Mascouche
Locaux permanents
2906, chemin Ste-Marie, Mascouche J7K 1N7
www.festivaldesartsmascouche.com
info@festivaldesartsmascouche.com